

# Les faits saillants du budget 2002

## Mot du maire et de son conseil

Nous sommes tous très fiers des réalisations 2001. Nous pensons particulièrement à :

- La bibliothèque;
- Au projet subventionné du Parc de la Coulée (200 000 \$ et 10 emplois);
- De la relocalisation de la réserve de sable sur la rue Doucet;
- Des rénovations au Centre culturel et communautaire de Prévost;
- De l'aménagement des parcs;
- De la consultation sur la démarche pour la mise en place d'un service de taxi-bus;
- De la consultation publique et du projet AccèsLogis sur la rue de la Station (Édifices Shaw et Bastien);
- De la mise en place de la collecte sélective;
- Des changements de zonage pour permettre la construction de multi-logements;

- De la construction de cent (100) nouvelles maisons unifamiliales sur le territoire de la ville de Prévost;
- De la distribution des procès-verbaux et listes des comptes à payer aux assemblées du conseil;
- De l'implication des citoyens dans les différents comités et consultation(s) publique(s);
- De l'implication de tous les conseillers municipaux et employé(e)s auprès des citoyen(ne)s de Prévost;

Nous continuerons de travailler au mieux-être de tous les citoyen(ne)s et nous vous rappelons notre politique d'ouverture aux citoyens. Vous devez vous sentir chez vous avec l'appareil municipal. Nous sommes ouverts à vos suggestions et nous apprécions votre contribution à la résolution des problèmes.

Nous vous offrons à tous, nos meilleurs vœux pour l'année 2002.

1. Le conseil municipal a adopté un **budget équilibré** pour les recettes et les dépenses de 5 750 000 \$ représentant une augmentation de 11,41 % équivalant à 588 735 \$ par rapport au budget de l'année antérieure pour poursuivre et maintenir le niveau des services offerts à la population.

2. Dans le cadre de l'établissement de la priorité des dossiers, le Conseil a augmenté le **budget de voirie** (été) de 229 055 \$ pour réaliser des travaux préventifs et améliorer le réseau routier local. Ce montant est en partie financé par les revenus de la nouvelle taxe foncière pour les travaux de voirie estimés à 161 500 \$.

3. Les **projets d'immobilisations** seront axés principalement sur la voirie, soit :

- la rue des Frangins, règlement 500;
- le pavage du chemin du Lac-René et de la montée Rainville par un règlement de secteur à être adopté;

- l'installation d'une borne-sèche au lac Renaud pour la protection incendie;
- le pavage du cercle de virage face à Place Lesage;

4. La **politique familiale**, ayant pour but de favoriser une participation accrue des jeunes, est soumise à une consultation jusqu'en février 2002 et le conseil municipal a réservé un montant de 112 500 \$ pour soutenir les familles les plus nombreuses, une hausse de 32 000 \$. La politique fait mention que le 2<sup>e</sup> enfant d'une famille bénéficierait d'un rabais de l'ordre de 25 % et le 3<sup>e</sup> enfant, d'un rabais de 50 %; la gratuité s'appliquerait à compter du 4<sup>e</sup> enfant et les suivants. De plus, le Conseil décrète l'accessibilité gratuite à la piscine, en 2002 pour tous les citoyens résidants de Prévost.

5. La **bibliothèque** représente un équipement culturel majeur et à cet égard, continuera de recevoir les investissements requis pour confirmer son importance. La politique de développement des collections mise de l'avant prévoit une augmentation des volumes disponibles pour les citoyens et l'augmentation des heures d'ouverture, soit du mardi au samedi pour un total de 30 heures. L'achat de la bâtisse, qui abrite la bibliothèque au rez-de-chaussée ainsi que les services de loisirs et d'urbanisme au second étage, sera effectué tel que prévu.

6. Les **nombreux parcs** situés sur notre territoire connaîtront une modernisation de leurs installations puisque la Ville poursuivra l'aménagement et le renouvellement des équipements. Les parcs Christopher, Prévost et descente à la rivière ainsi que le parc de la rue des Champs seront traités de façon prioritaire.

7. Les **différents pavillons de sport et bâtisses à vocation culturelle** bénéficieront d'un montant de 50 000 \$ pour poursuivre les travaux d'amélioration et de rénovation (Pavillon Val-des-Monts, Pavillon des Ormes, Centre culturel, Gare de Prévost et autres bâtiments).

8. Au niveau des **services urbains**, le Conseil investit dans les ressources humaines, (inspecteur, commis et journaliers)... afin d'offrir un service accru à ses citoyens considérant les exigences du développement soutenu de notre ville.

9. La **construction de multi-logements** sera dorénavant favorisée sur le territoire et le conseil municipal entend poursuivre sa démarche de concert avec l'entreprise privée. Certains sec-

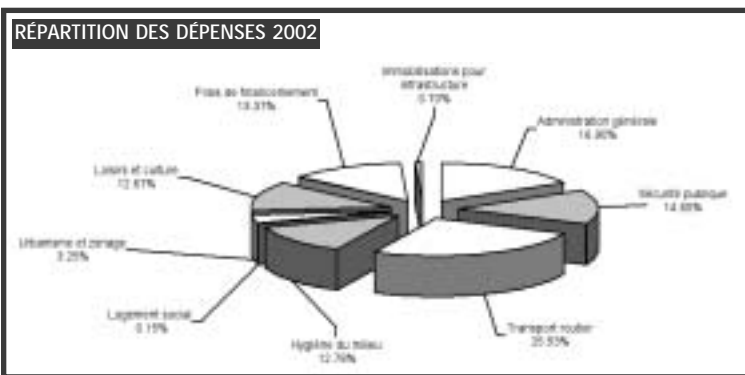
teurs de la ville seront privés de ce type de bâtiments.

10. Le **service de transport mun, Taxibus**, sera mis sur pied en 2002 et à cet effet, le Conseil a adopté le règlement 501. Pour ce projet, le Conseil a décrété une allocation de 20 000 \$ pour la mise en place de ce service. La Ville conclura une entente de partenariat de pouvoir avec l'organisme non lucratif Transport communautaire de Prévost et des ententes avec les propriétaires de permis de taxi sur le territoire de la ville de Prévost.

11. La **Municipalité régionale de La Rivière-du-Nord** étant le chef-lieu administratif de la région, les décisions régionales, la Ville devra dorénavant verser une contribution financière additionnelle pour le financement des équipements suivants: Train de banlieue (Saint-Jérôme), Diffusion en Scène (Saint-Jérôme), Centre d'exposition (Saint-Jérôme), Vieux-Palais (Saint-Jérôme) et le régional de la Rivière-du-Nord.

12. Les coûts reliés à la **Région municipale de police de la Rivière-du-Nord** ont augmenté de façon significative en raison de la disposition de la Loi qui oblige la Ville à assumer des coûts additionnels pour assurer le niveau 1. Ce montant de contribution est rendu nécessaire pour couvrir l'augmentation de 10% de la part ainsi que la perte de revenus d'amendes.

13. Le conseil municipal a émis un avis qu'il recevrait dans le cadre de la **Loi de retraite des élus municipaux (R.R.E.M.)** un excédent actuariel de 205 840 \$. Tel que requis par le gestionnaire de fonds, le conseil a réservé 50% de ce montant pour être retourné à la Commission administrative des régimes de retraite (C.A.R.R.A.) durant les prochaines années. Le solde de 102 920 \$ sera réparti d'une redistribution aux élus conformément à la loi sur le traitement des élus.



### BUDGET 2002 • DÉPENSES

	2001	2002	Écart
Administration générale (conseil, trésorerie, greffe, MRC)	889,295 \$	971,670 \$	9.26%
Sécurité publique (police, incendie, mesures d'urgence)	766,230 \$	842,520 \$	9.96%
Transport routier (voirie, enlèvement de la neige, éclairage des rues, signalisation, transport en commun)	1,252,710 \$	1,468,150 \$	17.20%
Hygiène du milieu (aqueduc, égout, ordures, collecte sélective)	703,715 \$	735,000 \$	4.45%
Logement social (OMH, AccèsLogis)	6,000 \$	8,530 \$	42.17%
Urbanisme et zonage (permis, constructions)	144,875 \$	186,665 \$	28.85%
Loisirs et culture (centres communautaires, patinoires, piscine, espaces verts, parcs, animation, tennis, bibliothèque, subventions aux associations et politique familiale)	610,555 \$	728,355 \$	19.29%
Frais de financement (capital et intérêts)	766,885 \$	768,680 \$	0.23%
Immobilisations pour infrastructure (borne sèche pour incendie au lac Renaud et pavage du cercle de virage face à la Place Lesage)	21,000 \$	40,430 \$	92.52%
<b>Total</b>	<b>5,161,265 \$</b>	<b>5,750,000 \$</b>	<b>11.41%</b>

### TAXATION 2002

14. Les principes directeurs pour les services rendus à la population ont été révisés :

A) Pour tenir compte des changements et obligations législatives, que de la capacité des citoyens, la taxe foncière pour la gestion de la population, le service de remboursement de la dette de la Ville, à l'ensemble de la population, sera maintenue à **0,88 \$** du 100 \$ d'évaluation.